L'INFO-Lambton

Pour le plaisir d'y vivre !

MAI 2023 | BULLETIN MUNICIPAL | Vol. 8 n° 4

Prochain événement du 175e anniversaire de Lambton : une veillée de danse traditionnelle avec le groupe folk-trad Bon Débarras

Le 20 mai prochain en soirée, le groupe de musique folk-traditionnelle québécois Bon Débarras vous fera voyager dans le temps en vous faisant revivre les belles années des veillées traditionnelles québécoises. Un incontournable pour les célébrations du 175e anniversaire de Lambton.

Ce spectacle rappellera certainement aux plus âgés de bons souvenirs de soirées festives à Lambton tandis que les plus jeunes pourront découvrir la culture et la musique de nos ancêtres.

D'ailleurs, le groupe invite les enfants à une prestation spéciale en après-midi afin de transmettre la culture et la musique québécoises à notre relève dans un format ludique et familial.

Salon Commerces et Artisans de Lambton : 5, 6 et 7 mai prochains

Après quelques années d'absence, le Salon Commerces et Artisans de Lambton revient en force ! Organisé par la Société pour la promotion industrielle de Lambton (SPIL), le Salon aura lieu les 5, 6 et 7 mai prochains au centre communautaire et sportif de Lambton.

Salon Commerces et Artisans de Lambton
5-6-7 mai 2023

Quelque 40 exposants et 20 artisans seront du salon. L'entrée est gratuite pour tous et plusieurs prix de présence attendent les visiteurs ! La Municipalité de Lambton y prépare un kiosque spécial pour son 175e anniversaire. Ce sera l'occasion de vous procurer des billets pour les événements à venir et de faire le plein de décorations pour votre terrain afin d'afficher votre fierté d'appartenance. Au plaisir de vous y voir !

Organisé par SPIL Société pour la promotion industrielle de Lambton

Dans cette édition

Le mot du maire.....2
Les nouvelles du conseil.....3
Aménagement et urbanisme.....4-5
Information municipale.....5-6
Service des loisirs.....7
Sécurité incendie.....8
Comité Jeunesse.....9
Babillard communautaire.....9-10-11
Calendrier mai 2023.....12

Le mot *du maire*

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'aime penser que le printemps vous apporte de la joie et de l'entrain. J'étais très heureux de voir la grande participation à la fête des Sucres du mois dernier et j'ose espérer que nos producteurs acéricoles s'en tirent bien, malgré les conditions défavorables cette année au Québec. Et merci au comité Jeunesse de Lambton qui a organisé la chasse aux cocos de Pâques, qui a permis à plus de 140 jeunes de prendre part au jeu !

Compostage domestique

Chose promise, chose due. Comme elle l'avait annoncé, la Municipalité de Lambton est fière de fournir à tous ses citoyens les moyens nécessaires pour composter davantage et mieux leurs déchets organiques. Nous commencerons donc sous peu la distribution de composteur domestique et j'espère que vous serez nombreux à l'utiliser afin d'éviter l'enfouissement de matières qui peuvent être revalorisées tout en produisant moins d'émissions de gaz à effet de serre. Rappelons également que cette mesure permet à la Municipalité de se conformer aux nouvelles exigences du Gouvernement du Québec en la matière et de conserver d'importantes redevances gouvernementales.

Début des travaux aux terrains de jeux de l'aréna

Vous êtes passés récemment près de l'école primaire et du centre communautaire et sportif de Lambton ? Si oui, vous aurez alors remarqué que se prépare un grand chantier sur les terrains de jeux de la municipalité. C'est que nous entamons comme prévu les travaux qui nous permettront d'offrir de tout nouveaux plateaux sportifs à notre population. Après avoir consulté à plusieurs reprises nos jeunes, nous les avons écoutés et la Municipalité disposera bientôt de jeux d'eau, d'une « pump track » et d'un parc de planche à roulettes. Plus que quelques semaines d'attente pour fouler ces nouvelles installations qui feront l'envie de plusieurs municipalités environnantes !

Retour des activités estivales au Parc du Grand lac Saint-François

Signe que l'été approche, le camping du Parc du Grand lac Saint-François rouvre ses portes le 19 mai prochain. Une autre belle saison s'annonce et j'espère que vous profiterez encore une fois cette année de nos installations modernes et accessibles. Embarcations nautiques à louer, camping, plateaux sportifs, plage, marina, descente de bateaux et autres bonheurs vous attendent.

175e anniversaire

Permettez-moi d'attirer votre attention sur notre prochain événement organisé le 20 mai dans le cadre du 175e anniversaire de Lambton. Il s'agit cette fois d'une soirée folklorique traditionnelle québécoise qui vous invite à venir chanter et danser au son de la musique québécoise comme le faisaient nos ancêtres et les bâtisseurs de Lambton. Venez en grand nombre !

De plus, j'espère que vous ne manquerez pas de vous procurer des décorations à l'effigie du 175e anniversaire destinées à embellir vos terrains et à afficher votre fierté d'être Lambtonnien et Lambtonnienne. Vous n'avez qu'à passer nous voir au kiosque de la Municipalité durant le Salon Commerces et Artisans de Lambton les 5, 6 et 7 mai prochains.

En terminant, je tiens à souhaiter une magnifique journée de la fête des Mères à toutes les mamans de notre communauté. Merci pour tout ce que vous faites pour nos jeunes, notre relève de demain !

Ghislain Breton

Attention : bénévoles recherchés

Le comité du 175e anniversaire de la municipalité de Lambton est à la recherche de bénévoles pour peindre les décors de la pièce de théâtre du 175e qui vous sera présentée en juin et juillet 2023.

Si le défi vous intéresse, veuillez communiquer avec Michel Fillion au 418 486-7438, poste 33, ou à incendie@lambton.ca.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration !

Les nouvelles du conseil municipal

Séance extraordinaire du 29 mars 2023
Séance ordinaire du 11 avril 2023

ADMINISTRATION

• Entérinement du modèle des enseignes aux entrées de la municipalité

• Entente de partenariat avec le parc Frontenac d'un remboursement de 50 % de la carte annuelle du parc Frontenac pour les résidents de Lambton

• Nominations de Michel Lamontagne, Ghislain Breton et Roch Lachance au comité communication

• Autorisation à la directrice générale de procéder à la vérification d'antécédents criminels pour l'embauche de personnel appelé à œuvrer auprès de personnes vulnérables

• Dépôt d'une aide financière — Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public – Demande de subvention au volet 2

CONTRATS ET DÉPENSES

• Acquisition d'une banque d'heures de la firme Marc-André Paré consultant inc. (2 750 $)
• Octroi des mandats pour l'excavation, le drainage, le terrassement et la mise en forme de chaussées
• Octroi des mandats pour la location de machinerie pour l'excavation, le drainage, le terrassement et la mise en forme de chaussées
• Octroi d'un contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière à Transport Adrien Roy & Filles (48 625 $)
• Octroi d'un contrat pour le balayage de rues 2023 à l'entreprise S.C. Classique (4 550 $)
• Octroi d'un mandat pour l'élaboration d'un plan de protection de la source d'alimentation en eau potable à la firme génie-conseil Akifer (21 500 $)
• Octroi d'un mandat pour l'évaluation environnementale de la rue du Collège à Laboratoires d'Expertises de Québec inc. (1 700 $)
• Octroi d'un mandat à BC Service électrique pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice (68 565,07 $)
• Octroi d'un mandat à Laboratoires d'Expertises du Québec inc. pour la caractérisation environnementale des sols et l'étude pédologique (23 755 $)

HYGIÈNE DU MILIEU — VOIRIE

• Autorisation de vendre la gratte Maxxpro LiveEdge à l'encan Ritchie Bros.

• Autorisation de vendre la camionnette Chevrolet Silverado 2006

• Attestation de la fin des travaux sur le rang Saint-Joseph et des sommes engagées
• Achat d'une chargeuse rétro-excavatrice (332 500 $)

AMÉNAGEMENT — URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

• Demande de dérogation mineure du lot 5 687 575

LOISIRS — VIE COMMUNAUTAIRE

• Achat de vélos à assistance électrique (33 885 $)
• Acquisition d'une application pour la gestion du camp de jour
• Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie
• Adhésion au Service d'animation estivale (SAE) plus (2 000 $)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

• Nomination de Pierre-Olivier Perron et Mariane Poulin à titre de patrouilleurs nautiques
• Autorisation de pratique incendie pour le 282, rang 2

LÉGISLATION

• Avis de promulgation et certificat de la procédure d'enregistrement du règlement 23-564 autorisant une dépense et un emprunt de 510 000 $ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques
• Avis de motion et présentation du règlement 23-565 modifiant le règlement 22-552 décrétant la tarification de certains biens, services et activités
• Avis de motion et présentation du règlement 23-566 relatif à la démolition d'immeubles

CONTRIBUTIONS

• Polyvalente Montignac — Gala Méritas (150 $)

RAPPEL concernant le Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles et les modifications entrées en vigueur le 1er juillet 2021

Contexte

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles** vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité. Il prévoit qu'un permis municipal est requis pour les travaux relatifs à la construction d'une piscine et de ses installations, comme une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Modifications au Règlement

Les modifications suivantes au Règlement sont en vigueur depuis le 1er juillet 2021.

Fin des droits acquis pour les piscines construites avant le 1er novembre 2010

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années, le Règlement a été modifié et s'appliquera désormais à toutes les piscines, et ce, peu importe leur date d'installation.

Rappelons que les propriétaires des piscines construites avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis. Ils n'avaient donc pas à se conformer aux mesures de protection du Règlement. Désormais, ils le devront.

Considérant les coûts associés à l'installation d'une enceinte, particulièrement pour les piscines creusées et semi-creusées, un délai de deux (2) ans est accordé aux propriétaires concernés pour la mise aux normes de leur cour qui devra être réalisée au plus tard le 1er juillet 2023.

Nouvelle règle pour les piscines dotées d'un plongeoir

Afin de réduire les risques de blessures liées aux accidents de plongeon, toute nouvelle piscine dotée d'un plongeoir devra être conforme à la norme BNQ 9461-100. Celle-ci précise les caractéristiques minimales nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle. Elle exige également que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeoir.

Cette nouvelle norme s'applique seulement aux piscines et aux plongeoirs acquis et installés à compter du 1er juillet 2021. Notons qu'elle ne s'applique pas aux piscines et aux plongeoirs acquis avant cette date et installés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2021. Ce délai de trois mois vise à tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur du Règlement et pour lesquels les travaux seront réalisés durant l'été.

Nouvelles règles en matière de contrôle de l'accès

Des modifications ont été apportées au Règlement pour renforcer la sécurité des aménagements autour des piscines.
À compter du 1er juillet 2021 :

- les clôtures en mailles de chaîne dont la largeur est de plus de 30 mm devront être lattées ;
- aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou l'enceinte ne devra être installé à moins de 1 m de celle-ci ;
- aucune fenêtre ne devra être située à moins de 1 m d'une piscine ou d'une enceinte, selon le cas, à moins d'être à une hauteur minimale de 3 m ou que son ouverture maximale soit d'au plus 10 cm.

Ces nouvelles exigences sont seulement applicables aux piscines et aux enceintes acquises et installées à compter du 1er juillet 2021. Soulignons qu'elles ne s'appliquent pas aux installations acquises avant cette date et installées entre le 1er juillet et le 30 septembre 2021. Comme mentionné précédemment, ce délai de trois mois vise à tenir compte des contrats d'installation signés avant l'entrée en vigueur du Règlement et pour lesquels les travaux seront réalisés durant l'été.

Aménagement *urbanisme*

Assouplissements aux règles actuelles

Toujours depuis le 1er juillet 2021 :

- il est désormais possible d'installer un dispositif de sécurité passif (loquet) d'une porte du côté extérieur d'une enceinte s'il se situe à une hauteur minimale de 1,5 m par rapport au sol ;
- des fenêtres sont autorisées dans un mur formant une partie d'une enceinte si elles sont situées à une hauteur minimale de 3 m ou si leur ouverture maximale est d'au plus 10 cm.

Modalités d'application des nouvelles règles

Pour éviter d'exiger des modifications à un propriétaire dont les installations étaient déjà conformes au Règlement avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles, ces dernières ne s'appliquent qu'aux nouvelles installations à compter du 1er juillet 2021 ou, dans le cas d'une installation acquise avant cette date, à compter du 1er octobre 2021.

En vertu du Règlement, une nouvelle installation peut être une nouvelle piscine, un nouveau plongeoir, une nouvelle enceinte, une nouvelle plateforme ou une nouvelle terrasse donnant accès à la piscine.

Dans le cas d'une piscine démontable (ex. : piscine gonflable), la réinstallation de la même piscine ne constitue pas une nouvelle installation et n'a pas pour effet de rendre applicables les nouvelles règles.

Un document-synthèse résumant les normes du Règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens ainsi que des formulaires d'autoévaluation sont disponibles sur le lien du ministère :

https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/.

Ce lien vous donne accès aussi à la foire aux questions (FAQ) qui répond aux principales interrogations en lien avec les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, y compris les plus récentes modifications entrées en vigueur le 1er juillet 2021.

Pour toute information concernant les normes applicables aux piscines, vous pouvez communiquer avec monsieur Robert Blanchette, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418 486-7438, poste 25, ou à l'adresse courriel ibe@lambton.ca.

Source : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Information *municipale*

Nouveaux employés dans l'équipe municipale

La Municipalité de Lambton est heureuse d'annoncer l'arrivée de monsieur Pascal Dufresne au poste de chef d'équipe du département des travaux publics. Monsieur Dufresne possède une vaste expérience dans le domaine municipal et celui de la voirie. Son expérience sera certes un atout pour relever les défis qui l'attendent dans ses nouvelles fonctions et pour notre municipalité. Monsieur Dufresne est avec nous depuis le 20 février 2023 et toute l'équipe de la Municipalité de Lambton lui souhaite la bienvenue !

La Municipalité est également heureuse d'annoncer l'arrivée de madame Judy Baron-Deblois au poste d'adjointe à l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Madame Baron-Deblois est engagée par la Municipalité de Nantes et travaille pour la Municipalité de Lambton à raison de deux jours par semaine afin d'épauler l'inspecteur, monsieur Robert Blanchette. Elle est également inspectrice en bâtiment pour la Municipalité de Nantes. Bienvenue dans notre équipe, Judy !

Collecte des encombrants : 30 mai et 13 septembre 2023

Matières acceptées

• Ameublement : vieux meubles, divans, tables et chaises, matelas, etc.

• Matériaux naturels : branches d'arbres et d'arbustes attachées et coupées en longueur maximum de 1,2 m (4 pi). Les branches qui ne sont pas attachées ne seront pas ramassées. La quantité maximale est de 1 m cube.

• Matériaux ferreux : tables et chaises de métal, bouts de fer, « fournaises », réservoirs à eau, etc.

Consignes

Un objet volumineux ne doit pas peser plus de 100 kg (225 lb) et l'ensemble ne doit pas occuper un volume supérieur à 1 m cube.

Pour le chargement dans le camion, la manipulation des objets doit pouvoir se faire à deux personnes. Pour la collecte des pneus, seulement les pneus usés d'automobiles (sans jantes) sont admissibles. Ils devront être placés à l'écart des objets volumineux.

Matières refusées

• Tout débris de construction (planches, bardeaux d'asphalte, fenêtres, etc.)

• Bonbonnes de propane ou appareils contenant un moteur à combustion ou un réservoir d'huile ou d'essence (ex. : tondeuse, souffleuse…)

• Résidus domestiques dangereux

• Pneus (avec jantes) ou pneus non standards

Les encombrants sont les objets dont on veut se départir, mais qui sont trop gros pour entrer dans les collectes mensuelles, tels que les meubles, les matelas, les gros produits défectueux, toilettes, etc.

En ce qui concerne les objets électriques, le matériel informatique ou les objets contenant des produits réfrigérants, tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, etc., ils ne sont pas acceptés lors des collectes des encombrants. Il vous faut contacter Le Chiffonnier/ Ressourcerie du Granit au 819 583-6615, avec qui la MRC du Granit a une entente, pour planifier une collecte ou encore aller déposer directement ces objets au 2969, rue Laval, à Nantes (secteur Laval Nord).

Ouverture du camping et du resto du Parc du Grand lac Saint-François

C'est avec joie que nous vous annonçons l'ouverture de notre camping et de notre restaurant du Parc du Grand lac Saint-François pour la saison estivale le **vendredi 19 mai 2023 !**

Les oiseaux chantent, le soleil brille et la nature s'éveille. Nous sommes prêts à vous accueillir pour des moments de détente en plein air, que ce soit en famille, entre amis ou en solo. Profitez de nos installations et explorez les environs pour découvrir ou redécouvrir toutes les merveilles de notre région. Nous avons hâte de vous recevoir et de partager avec vous notre passion pour la nature et les grands espaces. Horaire du restaurant à venir !

Bonne saison estivale à tous !

CAMP DE JOUR 2023 — LES INSCRIPTIONS ONT DÉBUTÉ

Découvrir, explorer et t'amuser en plein air, c'est ce qui t'attend au camp de jour de Lambton.

Ateliers et activités spéciales chaque semaine, baignade, plein air et une foule de surprises !

Catégorie : 4 à 12 ans

Horaire : 26 juin au 25 août 2023

Prenez note que le camp de jour sera fermé du lundi 31 juillet au vendredi 4 août.

FIN DE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION : LE 5 MAI 2023 | PLACES LIMITÉES

Bingo

Quand : Le 18 mai 2023 à compter de 19 h
Où : Centre communautaire et sportif de Lambton
Vous êtes attendus en grand nombre !
Activité organisée par la fabrique de l'église Saint-Vital

SOCCER INTERMUNICIPAL

Hey, les sportifs en herbe ! Vous êtes passionnés par ce sport dynamique et vous voulez vous amuser tout en développant vos compétences ?

Inscrivez-vous dès maintenant pour vivre des parties endiablées, des passes précises, des tirs puissants et, surtout, du plaisir à l'état pur !

Que vous soyez débutants ou déjà expérimentés, venez jouer avec nous pour des moments inoubliables et développer vos compétences.

Quand : Tous les mercredis à compter de 19 h au terrain de soccer de Lambton.

Qui : Pour tous les jeunes de 3 à 17 ans de Lambton, Saint-Romain et Stornoway

Coût : 50 $

Inscription au 418 486-7558 ou à loisirs@lambton.ca.

On vous attend !

Le brûlage d'herbe, une mauvaise habitude !

Le brûlage d'herbe morte et de rebuts au printemps constitue une pratique de moins en moins répandue, mais il y en a chaque année et il représente l'une des principales causes de près de 75 incendies de forêt. Il est important de savoir que, contrairement à la croyance populaire, le brûlage d'herbe ne favorise aucunement la repousse, car une importante partie des éléments nutritifs s'envole en fumée.

Le brûlage d'herbe est donc inutile, risqué, et peut devenir très coûteux en cas de pertes matérielles.

Avant d'allumer, pensez-y !

Le printemps est souvent synonyme de nettoyage et de ménage de nos terrains. N'oubliez pas qu'au printemps, avant l'apparition des nouvelles pousses de végétation, il suffit de quelques heures d'ensoleillement pour assécher l'herbe et la rendre hautement inflammable.

Le vent est le principal ennemi, car, en un rien de temps, une simple bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre dans des endroits très secs et propices à s'enflammer.

Ce type de négligence peut vous faire perdre le contrôle de votre feu en incendiant la forêt ou en causant la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui de votre voisin. Vous désirez toujours faire votre brûlage ? Voici quelques conseils importants :

- Allumez votre feu dans un endroit dégagé et sur un sol minéral
- Évitez de brûler lors de grands vents et ayez sur place le matériel approprié, afin d'intervenir en cas de problème
- Avant de procéder au brûlage, il est obligatoire de faire une demande de permis de feu au moins 24 heures à l'avance.

Vous devez contacter le bureau municipal du lundi au vendredi pendant les heures d'ouverture. Si vous prévoyez faire du brûlage durant la fin de semaine, vous devez demander le permis avant vendredi midi.

L'Accorderie du Granit

Échanger et coopérer

L'Accorderie du Granit existe dans la MRC du Granit depuis 2012. Nous sommes une coopérative de solidarité qui base ses activités sur l'échange de talents, de temps et de services entre ses membres qu'on appelle Accordeur.e.s.

Chacun partage son savoir-faire et ses compétences sous forme d'offres de service. A son tour, il bénéficie également des offres de services des autres accordeur.e.s. lorsque le besoin se fait sentir.

Cette échange favorise l'enrichissement collectif et permet aux membres de s'offrir de l'aide sans avoir à débourser d'argent, la monnaie d'échange étant une heure donnée pour une heure reçue. tout nouveau membre, se voit accorder une banque de 15 heures, dont il peut se servir immédiatement pour obtenir des services d'un autre accordeur. Tout échange se fait sur une base volontaire, et à la convenance des deux membres impliqués dans la transaction.

Pour être membre, il suffit d'assister à une séance d'information, de remplir la fiche d'inscription, de payer la part sociale de 10$, et d'offrir au minimum un service et bien sûr, de s'engager à offrir et demander des services.

Cela vous intéresse?

Nous pouvons vous rendre dans votre municipalité pour une rencontre d'information si vous êtes un petit groupe (5)

granit@accorderieestrie.ca

Contactez-nous: **819-214-0828**

https://www.accorderie.ca/granit-a-propos/

Comité *Jeunesse*

Retour sur la chasse aux cocos de Pâques du 1er avril dernier

Nous sommes très heureux de vous annoncer que la chasse aux cocos organisée par le comité Jeunesse lors de la fête des Sucres du 1er avril dernier fut un grand succès. C'est un peu plus de 125 jeunes qui ont sillonné les rues du village à la recherche de cocos de Pâques. Nous tenons à remercier nos généreux commanditaires de leurs dons ainsi que nos commerçants participants d'avoir si bien accueilli notre relève dans leurs commerces. Tous et toutes, vous êtes la clé du succès !

Merci à nos commanditaires !

Municipalité de Lambton – Cantine l'Express – Pharmacie Proxim Garage M. Bélanger – Résidence Saint-François – Service incendie de Lambton – La Rose d'or – Équipro André Bolduc – Lacroix sports nautiques – Côté cour – Bar laitier Bizz Glace – Boulangerie Lambton – Bibliothèque Lambton – Korvette – Les ateliers Cel'Arts – Autobus Dion – Les ateliers Calipa – Garage Lemaykanic – Karo coiffure – Dépanneur St-François – Antiquités comme dans l'temps – Bijouterie Rouillard – L'Intermarché – Clinique de soins Dominique Isabel – Meubles Rousseau – Dada des ongles – BMR – Ferme Donold Lapointe – M. Pierre Dostie

Babillard *communautaire*

Concours photo de la Galerie d'art du presbytère de Lambton

RAPPEL IMPORTANT — Date limite pour expédier vos photos : 20 mai 2023 — MINUIT

Nous vous invitons à vous inscrire, si ce n'est déjà fait, au concours photo de la Galerie d'art de Lambton sous le thème *Les cours d'eau*. Nous savons qu'il y a beaucoup de talents dans la MRC ! Nous avons hâte de recevoir vos belles trouvailles.

Toute l'information ainsi que les règlements, le formulaire d'inscription et la date limite se trouvent sur le site Internet lambton.ca/concours-photos/.

Horaires des messes de mai

Les dimanches 14 et 28 mai à 10 h 30 à l'église Saint-Vital de Lambton

Bienvenue à tous !

Desjardins
Caisse de Lac-Mégantic–Le Granit

Présente

Salon Commerces et Artisans de Lambton

5-6-7 mai 2023

Organisé par
1995 SPIL
SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION INDUSTRIELLE DE LAMBTON

40 EXPOSANTS & 20 ARTISANS

PLACE PYRUS

BROUE - DÉTENTE - ÉCHANGE

NOS EXPOSANTS :

- Centre Jardin Pyrus
- Lacroix Sports Nautique inc.
- Ressort Robert - Traction Mégantic
- F. Lapointe Québec
- Plomberie Chauffage Jacques Roy
- Equipro
- Portes Lambton
- Atelier Calipa
- Pieux Vistech Beauce Appalaches
- Entreprises A B
- Aerokure International
- Purital inc.
- Suntech Energie
- Atac-V
- SEPAQ
- Naturive
- Sumacom
- De la Cime à la Racine
- Location d'outils Lambton
- Service Incendie Lambton
- Pavage Garneau
- Meubles Rousseau
- Réfrigération Rousseau
- Association des Pêcheurs et Association du Grand lac St-François
- Journal Le Cantonnier de Disraeli
- Cabanons Chouinard
- Gouttières & Rénovations S. Breton
- Les Finitions RB inc.
- Menuiserie Luc Richard
- Solution DN
- Télé-Alarme Plus
- Roy Electrique & Frères inc.
- Lobe
- Promutuel Assurances Centre-Sud
- BMR Avantis
- Hôtel du Domaine - Thetford Mines
- Municipalité de Lambton
- Comité Jeunesse de Lambton
- Microbrasserie La Souche
- Distillerie du Granit

NOS ARTISANS DU SAMEDI :

- La Ferme Renaissance / Les As du Fumoir
- Jocelyne Gingras
- Mimi & Filles par Kaneva
- Confection M'Nick
- Le Magasin Général de Piopolis
- Edith Roy, Conseillère Norwex
- Ch Arguin inc.
- Pierre Beaudoin
- Gomme de Sapin Baumier
- Marcel Le Gosseux
- Lorraine Lachance
- Johanne Gendron
- Liliane Labonté
- Marc Pouliot
- HB Recycle Design
- Color Street
- Création Maka
- Damien Francoeur
- Les Semences Sylco
- Créa-ture
- Le Pic Bois

NOS COMMANDITAIRES :

- DESJARDINS
- SDEG
- MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
- DÉPUTÉ FRANÇOIS JACQUES
- DÉPUTÉ LUC BERTHOLD

- Hôtel Du Domaine - Thetford Mines
- Enseignes Bouffard
- Canadian Tire
- Centre Jardin Pyrus
- Le I Gym
- Meubles Rousseau inc.
- Maitre Du Store
- Sumacom
- Épicerie Poirier inc.
- Chambre De Commerce Mégantic
- Les Assurances Michel Proteau inc.
- Restaurant La Source
- Transport Sylvain Blanchette
- Bernier Bois Franc
- Bijouterie J.L. Rouillard inc.
- Les Ateliers Cel-Arts
- BC Service Électrique inc.
- Pharmacie Roy & Mondry inc.
- Clinique Caro-Lynn Lacroix
- Municipalité de St-Romain
- Moreau Architectes
- Garage M. Bélanger inc.
- Les Autobus Dions inc.
- Boulangerie Lambton (1989)
- CSR Confection St-Romain
- Les Amusements Poulin Bureau
- Antiquités : Comme dans l'temps
- Cie de téléphone de Lambton
- Excavation C.A.
- Arpentage Francis Carrier
- Scierie M S Bilodeau
- Les Équipements Agricoles Houle
- LU-NET-TE
- Les Constructions FA-SYL inc.
- Constructions François Bolduc (2000) inc.
- Municipalité de Stornoway
- Les Mousses de L'Estrie
- Revêtement Agro
- Michel Turcotte
- Remorque Isabel
- Gravière Vital Richard
- Service & Réparation

PRIX DE PRÉSENCE

Un forfait 2 nuits / 3 jours pour 2 personnes incluant le petit déjeuner — Hôtel du Domaine

Un BBQ Coleman Cookout 31500BTU — Canadian Tire

Un bon d'achat en boutique — Maitre du Store

2 abonnements d'un mois — Le iGym

& autres surprises !

PROGRAMMATION

VENDREDI 5 MAI

17h : Cocktail d'ouverture des exposants présenté par la Municipalité de Lambton

18h30 : Ouverture officielle du Salon

SAMEDI 6 MAI

10h - 21h : Ouverture du Salon

10h - 17h : Exposition des artisans (2e étage)

10h - 21h : Foodtruck Le Jarret Noir

DIMANCHE 7 MAI

8h30 - 12h : Brunch préparé par le Cercle de Fermières
Adulte: **14$**
12 ans et moins : **7$**

9h30 - 16h Ouverture du Salon

Admission GRATUITE pour tous!

Au plaisir de vous accueillir !

Stationnement accessible et gratuit sur place. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET SPORTIF DE LAMBTON
213, rue de l'Aréna, Lambton

MAISON EUGÈNE GAGNON (1915)

197, rue Principale

Voilà un exemple intéressant d'une combinaison de différents styles populaires au moment de sa construction. La configuration de base rappelle la maison de style prairie, une variante du *Four Square Style* ou cubique : une maison construite en verticalité, avec une galerie couverte et une symétrie dans la disposition des ouvertures en façade. S'y ajoutent l'influence *Art & Craft*, traduite par une maison dépouillée d'ornementation mais riche en volumes simples, ainsi que l'influence néo-palladienne par l'avancée centrale qui constitue le vestibule, que l'on retrouve en façade. Toutefois, le toit plat rehaussé par des corniches proéminentes est le signe d'une architecture typiquement urbaine. Le dénominateur commun de cet ensemble est la recherche d'une meilleure organisation de l'espace domestique.

Le bâtiment fut construit en 1915 par ***Eugène Gagnon*** (1890-1940), menuisier et entrepreneur. Eugène, son frère Adolphe et leur père Louis Gagnon, proviennent d'une lignée de bâtisseurs. Ils participèrent à la construction de nombreuses églises, écoles, couvents et autres bâtiments, de Sherbrooke à Québec. À Lambton, on leur doit la construction du couvent en 1906 (démoli en 1974), les travaux sur les ouvertures et l'ameublement de ce même couvent et de l'église, ainsi que plusieurs résidences. En 1942, le Dr J.-Émilien Chabot acheta la maison et y déménagea son bureau. Le Dr Chabot exerça sa profession à Lambton de 1930 à 1970. Il était impliqué dans sa communauté. Il a notamment été marguiller de 1961 à 1963 et maire de 1961 à 1967. Cette résidence fut achetée en 1970 par les Sœurs de la Charité de Québec, qui y sont demeurées jusqu'en 1979.

APGLSF

Supportez la pêche au GLSF
renouvelez/achetez
votre carte de membre 2023

En 12 ans (2011-22) 95,186 poissons 201,797$

Ensemencé en 2022 pour 30,009$
Ensemencé en 2021 pour 31,723$
Ensemencé en 2020 pour 19,506$
Ensemencé en 2019 pour 33,401$

Pêcheurs et supporteurs
Devenez membre de l'APGLSF
Le tournoi de pêche 2023 aura eu lieu le 27 mai

**Coût 25$** dont 20$ utilisé exclusivement pour :
- l'achat de poissons surtout ;
- la restauration des frayères ;
- les études relatives à la pêche

Avantages de la carte de membre :

La Source :
Avec un repas principal recevez une fois une bière 20 onces

Boulangerie Lambton :
à l'achat d'un pain, obtenez à moitié prix le 2e pain de valeur équivalente ou moindre. Valide 3 fois pour la période de juin, juillet et août

Dépanneur St-François :
2 pour 1 sur les articles de pêche Pro-Pêche disponibles en magasin (valeur max 10$) utilisation unique

Comment faire

Sur notre site web www.apglsf.com
au menu : *Membres/Carte de membre en ligne 2023*
ou /Carte de membre formulaire 2023
Tél : 418 486 2901 *apglsf@hotmail.com*

DOSSIERS COURANTS DE L'APGLSF

Les pêcheurs

Tournoi de pêche à la ouananiche

Ensemencement

Registre de pêche

Frayères

MFFP

Études

Pêche blanche

Ass. gén. annuelle

CALENDRIER
MAI 2023

3 Collecte des matières recyclables
Mercredi

5 Date limite d'inscription au camp de jour

5-6-7 Salon Commerces et Artisans
Centre communautaire

8 Collecte des ordures (rural)
Lundi

9 Collecte des ordures (périmètre urbain)
Mardi

9 Séance ordinaire du conseil
19 h
Centre communautaire
Informations : 418 486-7438

14 Fête des Mères

14 Réunion des Chevaliers de Colomb
19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
Informations : 418 486-7608

17 Collecte des matières recyclables
Mercredi

18 Bingo
Centre communautaire

20 Veillée traditionnelle
Centre communautaire

22 Fête de la Reine
Bureau municipal fermé

22 Collecte des ordures (rural)
Lundi

23 Collecte des ordures (périmètre urbain)
Mardi

30 Collecte des encombrants
Mardi

31 Collecte des matières recyclables
Mercredi

Veuillez prendre note que la collecte des encombrants aura lieu le 30 mai 2023.

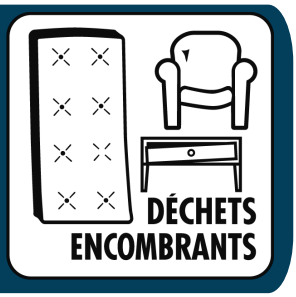

L'INFO-LAMBTON

Production et contenu : Municipalité de Lambton
Contenu : Municipalité de Lambton, organismes de Lambton
Révision : La 27e lettre

L'INFO-LAMBTON - 10 éditions
Date de tombée : le 15 de chaque mois

Abonnement informatique :
C'est avec plaisir que nous vous inscrirons sur notre liste d'abonnés et que nous vous expédierons notre bulletin mensuel par courriel si vous nous transmettez votre adresse à : **adm@lambton.ca.**

Dépôts légaux :
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada - **ISSN 2562-539X**